

# DÉCISION DU MAIRE

N° 2024-081

**Approuvant la signature d'un avenant n°1 au marché de travaux de création d'un jardin paysager pour le lot 2 – VRD - représenté par la société TPE**

**VU** l'article L 2122-22 4ème du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le code de la Commande Publique et notamment son article L2194-1 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

**VU** la décision n°2024-055 en date du 5 mars 2024 approuvant la signature d'un marché de travaux de création d'un jardin paysager pour le lot 2 – VRD - représenté par la société TPE ;

**CONSIDERANT** que des ajustement de travaux sont devenus nécessaires ;

**CONSIDERANT** qu'il y a donc lieu de signer un avenant n°1 au marché de travaux de création d'un jardin paysager pour le lot 2 – VRD - représenté par la société TPE ;

## DÉCIDE

### **ARTICLE 1**

Un avenant n°1 au marché de travaux de création d'un jardin paysager pour le lot 2 – VRD - représenté par la société TPE - 2, Rue Hélène Boucher - 91460 MARCOUSSIS.

**ARTICLE 2**

Cet avenant n°1 concerne des moins et plus-values suite entre autres à une modification du tracé de l'allée en granulat, à la réalisation du réseau d'éclairage et à une modification du modèle et du nombre de chaises longues.

**ARTICLE 3**

Le montant de l'avenant N°1 est de 1 710 € HT soit 2 052 € TTC.

Le montant total du marché s'élève donc à 121 539,40 € HT soit 145 847,28 TTC.

**ARTICLE 4**

La dépense est inscrite au Budget Ville 2024.

**ARTICLE 5**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 6**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la Comptable Publique.

Fait à Marcoussis, le 24 avril 2024

Le Maire  
Olivier THOMAS

